



CONCESSIONS DE FORCES HYDRAULIQUES

**CONCLUES ENTRE
LA POLYNESIE FRANCAISE
ET LA SOCIETE MARAMA NUI**

**DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT
ET DE L'EXPLOITATION DE LA VALLEE**

VAIHIRIA

**RAPPORT DU DELEGATAIRE
DU SERVICE PUBLIC**

Année 2020

Sommaire

1 - SYNTHÈSE	3
1.1 Faits Marquants	4
1.2 Principaux indicateurs.....	5
2 - PRÉSENTATION.....	6
2.1 Les moyens affectés à la concession	7
2.2 Le cadre juridique et contractuel.....	11
3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTÈLE	12
3.1 Tarif en vigueur.....	13
3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant.....	14
3.3 Bilan d'exploitation.....	17
4 - DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES.....	23
4.1 Principes de la comptabilité appropriée	24
4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique	28
4.3 Les comptes de la concession.....	30
5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISÉS	34
5.1 Variation des immobilisations en concession.....	35
5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public	35
5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements	37
5.4 Fonds de maintenance des conduites forcées.....	37
5.5 Dépenses de renouvellement	39
5.6 Dépenses de 1er établissement.....	40
5.7 Méthodologie relative aux charges calculées	41
5.8 Indemnités de fin de concession.....	44
6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC	46



1 - SYNTHÈSE

- 1.1 Faits Marquants
- 1.2 Les principaux indicateurs

1.1 Faits Marquants

Rapports avec l'autorité concédante

A notre demande d'actualisation des tarifs conformément au cahier des charges de la concession, l'autorité concédante a demandé officiellement une révision à la baisse du tarif des concessions.

Cette révision des tarifs exige que soient pris en compte l'ensemble des éléments intervenus depuis les avenants de 2015 les ayant déterminés à savoir :

- la baisse des taux d'imposition
- la revue des plans de renouvellement intégrant notamment le changement jusqu'alors imprévu des câbles de télécommande pour 880 MF
- l'augmentation des charges à venir en raison de l'achèvement du plan de confortement des ouvrages avec un reste à faire estimé à ce jour à 2 250 MF
- la normalisation des relations avec le transporteur avec la prise en charge des pertes récurrentes de transport ainsi que sa responsabilisation quant à ses impossibilités d'écoulement de notre énergie
- l'issue du contrôle fiscal relatif aux patentes et taxes foncières

Rapports avec la société de Transport

Depuis le 1er juillet, la TEP a repris l'exploitation de son réseau de transport.

Plusieurs incidents sont survenus depuis cette reprise avec des durées de remise en état et en exploitation très supérieures à ce qui était constaté précédemment (la vallée de Vaite est particulièrement affectée).

Marama Nui n'étant à ce jour pas indemnisée de ces pertes potentielles de production, il faudra veiller dans les années à venir à mettre en place des contrats de raccordement au réseau de transport permettant de garantir à Marama Nui l'écoulement total de sa production.

Des contrats de vente d'énergie ont été conclus avec la TEP pour les auxiliaires des postes de transport de Vaite 1 et 2.

La mise en place de ces contrats permet de normaliser une situation qui était devenue conflictuelle depuis plusieurs années.

1.2 Principaux indicateurs

			Vaihiria	
			2020	2019
Techniques	Pluviométrie	mm	Non disponible	5 054
	Disponibilité des ouvrages		100,00%	100,00%
	Production sortie Transfo.			
	- exercice	kWh	17 278 167	17 678 628
	- moyenne historique	kWh	17 458 865	17 464 277
	Production vendue			
	- exercice	kWh	16 718 232	17 153 308
	- rendement		96,8%	97,0%
	- contractuelle	kWh	16 429 487	16 429 487
Financiers	Chiffre d'Affaires Net Energie	k XPF	162 145	166 736
	Ecart sur prévisionnel (Art16.2)			
	- valeur du fonds au 31 décembre	k XPF	68 225	66 362
	- variation de l'exercice	k XPF	1 862	1 631
	Patrimoine Immobilier	k XPF	1 416 183	1 416 183
	Travaux réalisés			
	- Dépenses de renouvellement	k XPF	0	25 073
	- Dépenses d'améliorant	k XPF	0	0
	Besoin de renouvellement prévisionnel	k XPF	778 536	778 536
	Fonds de maintenance des conduites forcées			
	- valeur du fonds au 31 décembre	k XPF	341 418	330 706
- Variation sur l'exercice	k XPF	10 712	9 964	
Indemnité prévisionnelle de fin de concession	k XPF	604 061	600 102	
Développement durable	Environnement			
	- économie de fuel	m3	3 936	3 995
	- réduction de CO2	T	13 687	13 891

2 - PRESENTATION

2.1 Les moyens affectés à la concession

2.2 Le cadre juridique et contractuel

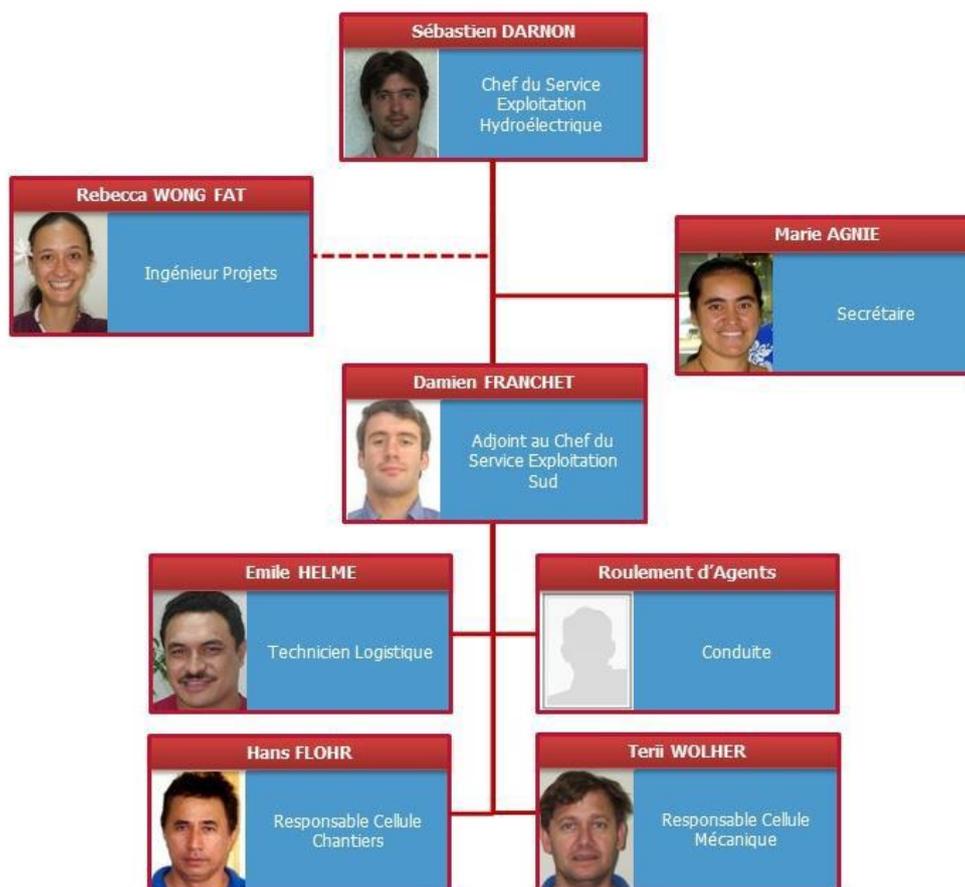
2.2.1 La convention de concession

2.2.2 Les autres contrats

2.1 Les moyens affectés à la concession (à jour au 01/01/2019)

Les moyens humains et matériels du groupe implantés en Polynésie et dédiés à l'hydroélectricité sont communs aux 5 vallées en concession, et organisés autour de la société MARAMA NUI, délégataire du service public.

L'effectif opérationnel dédié à la production hydroélectrique est de 29 salariés.



Le management et les supports, tant techniques (pour les grands travaux) qu'administratifs (personnel, comptabilité, gestion, communication, QSE, achats...), sont communs à l'ensemble des entités du pôle énergie.

MARAMA NUI, la référence polynésienne de l'hydroélectricité

MARAMA NUI est une société anonyme polynésienne créée en 1980, et pionnière en matière de développements hydroélectriques.

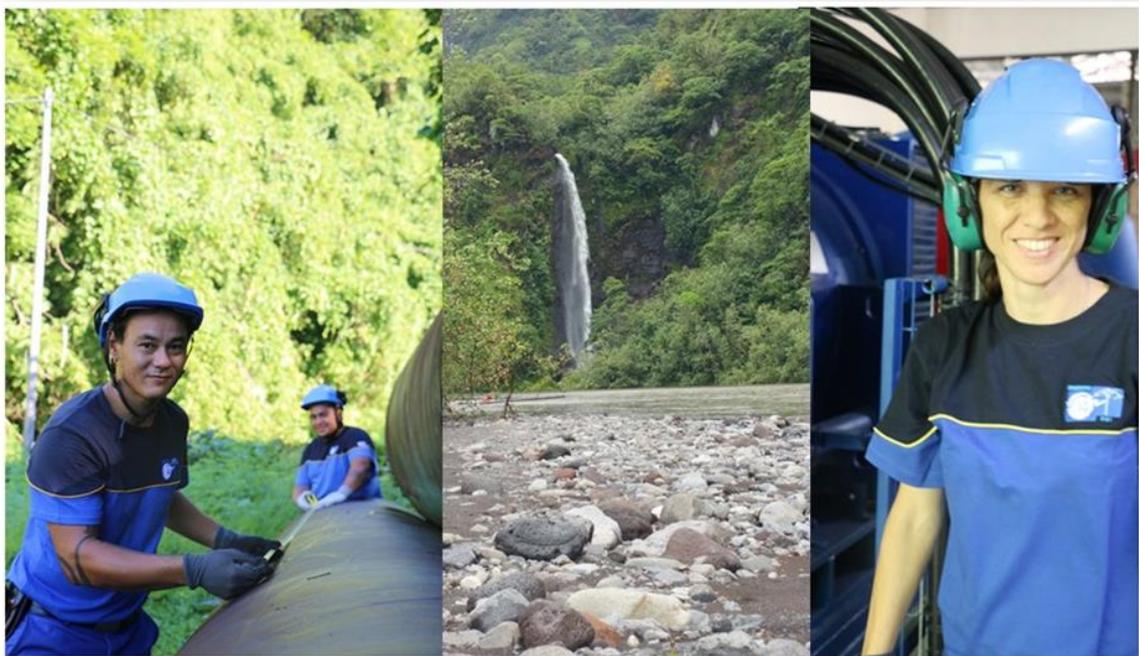
Son actionnariat est détenu à 56,36 % par la S.A. ELECTRICITE DE TAHITI, et à 35,38 % par la collectivité de Polynésie française, le reste étant détenu par 600 petits porteurs environ dont une grande partie est composée d'ayant-droits des vallées accueillant les ouvrages de l'entreprise.

Cette participation au capital de la société permet aux riverains d'être associés au développement économique de leurs territoires. La participation de la Polynésie française permet, plus largement, de faire bénéficier financièrement la collectivité des performances de l'entreprise, outre le bénéfice induit par les économies de carburant et la maîtrise des émissions.

MARAMA NUI produit en moyenne 85% de toute l'électricité d'origine renouvelable de Polynésie française. Ces performances permettent à la Polynésie française de disposer d'un mix électrique composé de 30 à 35% d'énergies renouvelables ces dernières années, ce qui la place en tête des collectivités d'outre-mer françaises dans ce secteur, et en troisième place des pays insulaires du Pacifique Sud, membres de la Pacific Power Association.

L'activité de MARAMA NUI est localisée dans les parties Sud et Est de Tahiti Nui. Son siège social est situé à Taravao, et elle dispose de 6 concessions de forces hydrauliques :

- Vaihiria (1985), commune de Mataiea.
- Vaite (1985), commune de Papeari.
- Fa'atauti'a (1985), commune de Hitia'a.
- Titaaviri (1988), commune de Papeari.
- Haute Papeno'o (1989), commune de Papeno'o.
- Moyenne Papeno'o (1995), commune de Papeno'o.



Après presque 20 ans de pause dans les développements hydroélectriques, voulue par la puissance publique (charte de l'énergie de 1998), MARAMA NUI a inauguré en 2017 et 2018 de nouvelles capacités de production, avec ses projets Hydromax de Titaaviri, Papeno'o 1 et Maroto.

L'ensemble de ces projets, convenus avec l'autorité concédante, permettra à terme de produire 2,55 GWh supplémentaires d'électricité d'origine hydraulique et d'améliorer ainsi la part d'énergies vertes dans le mix énergétique polynésien.

A ce jour MARAMA NUI exploite 15 barrages et 14 centrales, répartis sur 5 vallées de Tahiti, pour une puissance installée totale de 47,4 MW.

Une énergie propre et locale

La production électrique de MARAMA NUI, qui se monte à 159 GWh par an en moyenne (avec un record à 217 GWh en 2010), est exclusivement issue des énergies renouvelables, produites dans les vallées de Tahiti. Elle contribue ainsi chaque année à éviter l'importation de 40.000 m³ de fuel environ, et réduit ainsi les émissions dans l'atmosphère de 130.000 tonnes de CO₂ et autres gaz à effet de serre.

Les techniques d'exploitation de MARAMA NUI sont améliorées d'année en année, et permettent un respect optimal des vallées. Les ouvrages de retenue et de production sont intégrés à l'environnement, ils permettent le respect de la biodiversité des rivières, avec l'aménagement de passes à poisson, et la maîtrise des curages des retenues qui font qu'aujourd'hui, la qualité des eaux des rivières n'est pas impactée par son activité, et que leurs cours sont peuplés d'anguilles, de poissons et de chevrettes.

MARAMA NUI poursuit sa démarche de suivi de la biodiversité dans les rivières qu'elle exploite. Elle fait en sorte de garantir la continuité écologique de ses installations. De plus, elle est aujourd'hui dans une dynamique de communication dans les écoles du territoire.



Les installations hydroélectriques sont à présent des vitrines des énergies renouvelables en milieu insulaire. Elles accueillent chaque année des dizaines de groupes scolaires, qui peuvent ainsi s'initier à la production électrique, à la transition énergétique et à la préservation de l'environnement.

MARAMA NUI est un investisseur de premier plan, au niveau Polynésien

Elle s'est notamment engagée, depuis 2009, dans un programme de confortement de ses ouvrages de retenue, en vue de garantir leur pérennité et leur solidité. Le coût de programme se monte à près de 4 milliards de francs, il devrait s'achever en 2030 avec des réalisations annuelles, entièrement locales pouvant atteindre 200 MF.

Système d'information et moyens matériels

MARAMA NUI dispose de moyens techniques optimum, avec notamment des moyens de télécommunication techniques et vocaux entre le centre technique de Taravao et l'ensemble des vallées et des sites hydroélectriques (faisceaux hertziens, fibres optiques, réseaux cuivre, terminaux satellitaires, réseau VHF) :



- Un système d'information avancé, incluant GMAO, logiciel de conduite "Vaimana", modèles de prévisions de pluviométrie et de production.
- Deux bunkers anticycloniques abritant les serveurs informatiques et les terminaux de conduite au standard data center.
- Un ensemble d'outillages spécialisés (robot d'inspection et de réparation de conduite forcée).

Au travers du rattachement de MARAMA NUI au Groupe Engie, les concessions de MARAMA NUI bénéficient directement des moyens communs à l'ensemble des entités du pôle énergie et notamment :

Au plan du management et des autres supports, des services ou cellules spécialisées suivantes :

- Administration et finance.
- Communication, marketing.
- Digital et Services informatiques.
- Juridique et assurance.
- Qualité Sécurité Environnement.
- Ressources humaines.

2.2 Le cadre juridique et contractuel

2.2.1 La convention de concession

La concession de forces hydrauliques Vaihiria a été confiée par la Polynésie française à MARAMA NUI, par une convention du 15 octobre 1985 pour une durée initiale de 40 ans, devant prendre fin le 31 décembre 2025.

Un premier avenant, en date du 19 janvier 1998, a prolongé de 10 ans la durée de la concession (portée au 31 décembre 2035), et instauré une formule procédant à la baisse du tarif du kWh sur les 3 années à suivre.

Un second avenant, en date du 29 décembre 2015, a introduit un prix de vente du kWh hydroélectrique spécifique à chaque concession, introduit une formule d'actualisation et de partage des rendements, instauré une nouvelle méthode d'amortissement des biens de la concession, avec mise en place d'une indemnité de fin de concession sur la valeur nette comptable, et mis en place un fonds de maintenance des conduites forcées.

La concession de Vaihiria comprend notamment 3 centrales, dénommées Vaihiria 1 à 3.

2.2.2 Les autres contrats liés à la délégation de service public

- Contrat de fourniture d'hydroélectricité avec EDT
- Accord de puissance garantie hydroélectrique avec EDT
- Convention de gestion déléguée avec EDT
- Convention d'indemnisation des indisponibilités du réseau de transport, avec la société de Transport d'Énergie Électrique en Polynésie (T.E.P.)
- Contrat de conduite du parc hydroélectrique par EDT

Ces contrats sont détaillés au chapitre 6 « Engagements nécessaires à la continuité du service public ».

3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTELE

- 3.1 Tarif en vigueur
- 3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant
 - 3.2.1 Pluviométrie
 - 3.2.2 Disponibilité des ouvrages
 - 3.2.3 Production brute d'hydroélectricité
 - 3.2.4 Production vendue
 - 3.2.5 Chiffre d'affaires
- 3.3 Bilan d'exploitation
 - 3.3.1 Incidents majeurs
 - 3.3.2 Actions sécurité Environnement

3.1 Tarif en vigueur

Le tarif est fixé par arrêté en conseil des ministres.

Date	Texte	Tarifs
22/01/1985	Arrêté n° 46 CM	de 13,00 F à 27,39 F / kWh selon la tranche (NB : tarifs de distribution sur la Côte Est)
29/08/1991	Arrêté n° 927 CM	13,00 F / kWh
08/01/1992	Arrêté n° 24 CM	13,25 F / kWh
29/04/1992	Arrêté n° 494 CM	13,25 F / kWh
15/06/1993	Arrêté n° 493 CM	13,25 F / kWh
30/05/1994	Arrêté n° 535 CM	13,25 F / kWh
21/07/1997	Arrêté n° 721 CM	12,25 F / kWh
14/05/1998	Arrêté n° 681 CM	12,18 F / kWh
18/05/1999	Arrêté n° 741 CM	12,06 F / kWh
31/12/1999	Arrêté n° 1993 CM	12,06 F / kWh (9,90 + 2,16 au titre de la puissance garantie)
25/06/2009	Arrêté n° 901 CM	12,06 F / kWh
25/02/2016	Arrêté n° 203 CM	10,00 F / kWh (tarif spécifique à la concession de Vaihiria)

Bien que cela soit prévu au cahier des charges de la concession, aucune des actualisations tarifaires contractuellement dues n'a fait l'objet depuis le 25 février 2016 d'un arrêté du conseil des ministres.

Dans ses ventes à EDT, MARAMA NUI applique néanmoins les tarifs découlant de ces conventions, déduction faite d'une partie de la rémunération initialement affectée au paiement d'un impôt foncier dont elle n'est finalement pas redevable. Les tarifs appliqués en pratique sont donc inférieurs aux tarifs publiés ci-dessus. Par souci de transparence et de précision, une mise en cohérence de la formule et des tarifs réglementaires publiés est sollicitée depuis plusieurs années par notre société.

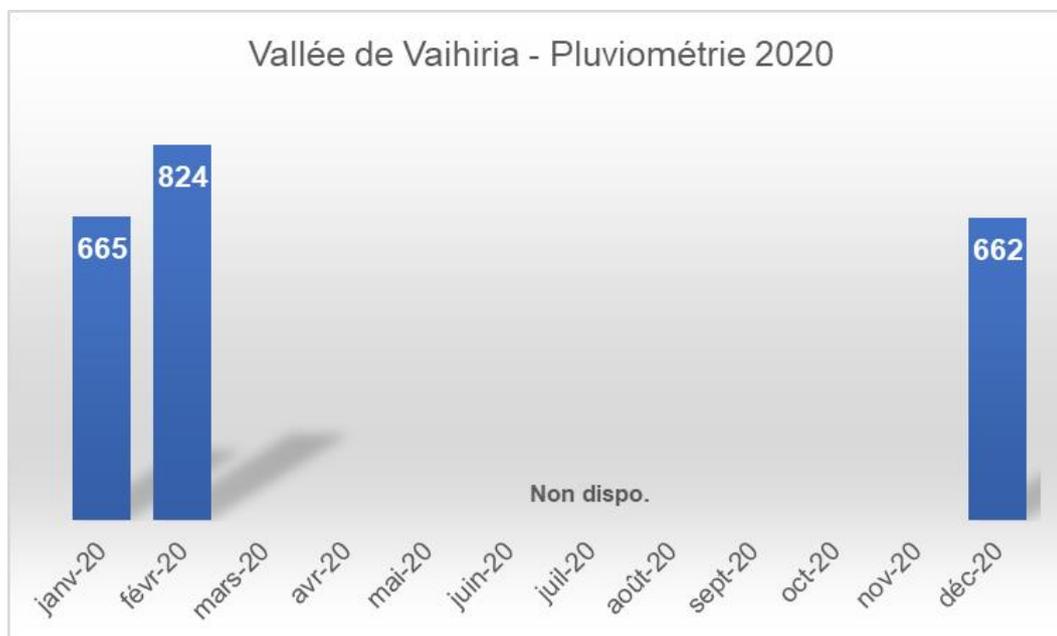
Si pour sa part, l'entreprise a bien facturé son énergie au prix « publié » elle a comptabilisé des « avoirs à établir » de sorte à ce que son chiffre d'affaires, correspondent aux produits qui lui sont contractuellement dus à savoir :

Date	Evènements	Variations		Tarif
		Actualisation	Autres	
12/2015	Avenant 3			10,00
	Restitution taxe foncière		-0,25	9,75
01/03/2016	Actualisation	0,01		9,76
01/03/2017	Actualisation	0,02		9,78
01/09/2017	Refacturation pertes de transport		-0,29	9,49
01/03/2018	Actualisation	0,03		9,52
01/03/2019	Actualisation	-0,02		9,50
01/08/2019	Prise en charge des pertes de transport		0,29	9,79
01/03/2020	Actualisation	0,02		9,81
	Total	0,06	-0,25	

3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant

3.2.1 Pluviométrie

La pluviométrie annuelle en altitude de la vallée de Vaihiria n'a pu être mesurée durant plusieurs mois du fait de l'indisponibilité prolongée du pluviomètre, lequel a été remplacé en fin d'année.



3.2.2 Disponibilité des ouvrages

La disponibilité des ouvrages de la vallée, hors arrêt programmé, a été excellente, avec un taux de 100% en 2020, le nombre de déclenchements par arrêt automatique des machines étant de 0.

	Nb. déclenchements (arrêts automatiques)	Taux disponibilité (heures)
Vaihiria 1	0	100%
Vaihiria 2	0	100%
Vaihiria 3	0	100%
Vallée de Vaihiria	0	100%

3.2.3 Production brute d'hydroélectricité (en KWh)

La production brute (à savoir en sortie transformateur) de chaque ouvrage est comptabilisée depuis la mise en exploitation sur une année calendaire : 1983 pour Vaihiria 2, 1985 pour Vaihiria 3 et 1986 pour Vaihiria 1.

En 2020, avec 17,28 GWh, la production totale de la vallée de Vaihiria a été inférieure de 1% à la moyenne de la production brute depuis 1986 (17,46 GWh). Alors que la centrale de Vaihiria 2 a produit près de 3% de plus que la moyenne de sa production sur les 35 ans dernières années, la centrale de Vaihiria 3 a quant à elle produit près de 10% de moins.

	VAIHIRIA 1	VAIHIRIA 2	VAIHIRIA 3	VALLEE VAIHIRIA
1981				
1982				
1983		7 489 400		
1984		5 922 000		
1985		6 926 900	3 127 500	
1986	7 545 700	6 127 100	4 781 500	18 454 300
1987	7 357 900	5 509 000	2 354 400	15 221 300
1988	9 645 800	7 331 500	3 083 800	20 061 100
1989	7 417 600	5 758 800	3 432 000	16 608 400
1990	9 451 400	6 908 700	4 307 600	20 667 700
1991	7 297 800	5 968 700	3 194 500	16 461 000
1992	8 406 520	6 251 900	2 890 800	17 549 220
1993	8 579 900	5 895 400	3 143 200	17 618 500
1994	8 000 600	5 591 900	2 538 300	16 130 800
1995	8 253 600	6 246 800	3 215 700	17 716 100
1996	6 338 900	5 666 200	2 902 900	14 908 000
1997	8 029 500	6 625 200	3 519 800	18 174 500
1998	9 922 000	7 385 400	3 133 500	20 440 900
1999	6 562 800	4 917 400	2 529 300	14 009 500
2000	7 389 700	5 351 100	3 006 900	15 747 700
2001	7 155 200	5 197 100	2 548 800	14 901 100
2002	5 169 340	4 182 470	1 818 000	11 169 810
2003	4 685 630	4 031 380	2 068 071	10 785 081
2004	6 437 340	4 714 550	2 957 790	14 109 680
2005	6 206 370	5 240 430	1 381 332	12 828 132
2006	8 437 960	6 298 700	2 198 289	16 934 949
2007	8 406 830	5 701 770	3 435 949	17 544 549
2008	6 739 600	6 643 300	3 686 230	17 069 130
2009	6 962 497	6 795 416	3 735 739	17 493 652
2010	10 230 070	8 922 270	6 175 759	25 328 099
2011	7 229 882	7 697 235	4 881 472	19 808 589
2012	8 307 189	7 274 182	4 389 175	19 970 546
2013	6 802 415	6 749 783	4 735 942	18 288 140
2014	8 322 140	6 491 888	3 779 733	18 593 761
2015	8 297 199	6 702 052	4 112 873	19 112 124
2016	9 197 850	7 792 278	4 240 701	21 230 829
2017	10 857 750	7 605 011	3 980 523	22 443 285
2018	8 259 410	6 390 434	2 836 628	17 486 472
2019	8 221 255	6 591 218	2 866 155	17 678 628
2020	7 825 706	6 459 230	2 993 231	17 278 167
moy réelle à 2020	7 827 182	6 298 792	3 332 891	17 458 865
Ecart / Moyenne	0%	3%	-10%	-1%

3.2.4 Production nette « vendue »

En raison de la consommation des auxiliaires des centrales, la production vendue sur l'exercice s'élève à **16 718 232 KWh**.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2020
Production brute (sortie transfo.)				17 278 167 kWh
- Consommation des auxiliaires				-52 973 kWh
Production nette des consommations des auxiliaires	4 150 536 kWh	5 865 956 kWh	7 208 697 kWh	17 225 194 kWh
Pertes transport supportées MN	-130 675 kWh	-162 957 kWh	-213 330 kWh	-506 962 kWh
Production nette vendue	4 019 861 kWh	5 702 999 kWh	6 995 367 kWh	16 718 232 kWh

3.2.5 Chiffre d'affaires

3.2.5.1 Pertes de transport

Par application de l'avenant du 29 décembre 2015 au cahier des charges de la concession, le chiffre d'affaires comptabilisé a été temporairement réduit par l'émission d'avoirs au bénéfice de la TEP.

Au 1er septembre 2017, en raison de l'entrée en vigueur de la seconde augmentation du tarif TEP sur l'exercice (+40% au total) et en conformité avec les engagements pris avec la Polynésie,

- MARAMA NUI a mis fin à l'émission de ses avoirs de sorte à faire à nouveau supporter par la TEP ses pertes liées au transport.
- L'avantage procuré par l'arrêt de l'émission de ces avoirs a été répercuté au bénéfice des usagers par réduction à due concurrence du tarif de vente de l'énergie hydroélectrique.

Le 31 mai 2018, la TEP a décidé unilatéralement de ne pas reconduire le contrat de compensation des pertes arrivé à échéance, ce qui impacte l'équilibre économique des concessions de MARAMA NUI à hauteur de 60 MF en rythme annuel.

Par décision du ministère, (courrier du 12 juillet 2019) et en l'attente de l'entrée en vigueur de l'article du code de l'énergie LP232-3 qui prévoit qu'au 1er janvier 2022 « chacun supporte ses pertes »,

- La TEP est dispensée de devoir assumer ses pertes avec effet rétroactif au 1er septembre 2017
- La majoration du prix de vente de l'hydroélectricité prévue aux avenants de 2015 est réintégrée aux tarifs.

Sur 2019, ces opérations se sont traduites par :

- Une régularisation impactant le CA à la baisse de 4,8 MF
- En rythme annuel, une baisse des volumes vendus de 3% environ et une augmentation des tarifs de 0,29 F/kWh

3.2.5.2 Chiffre d'affaires

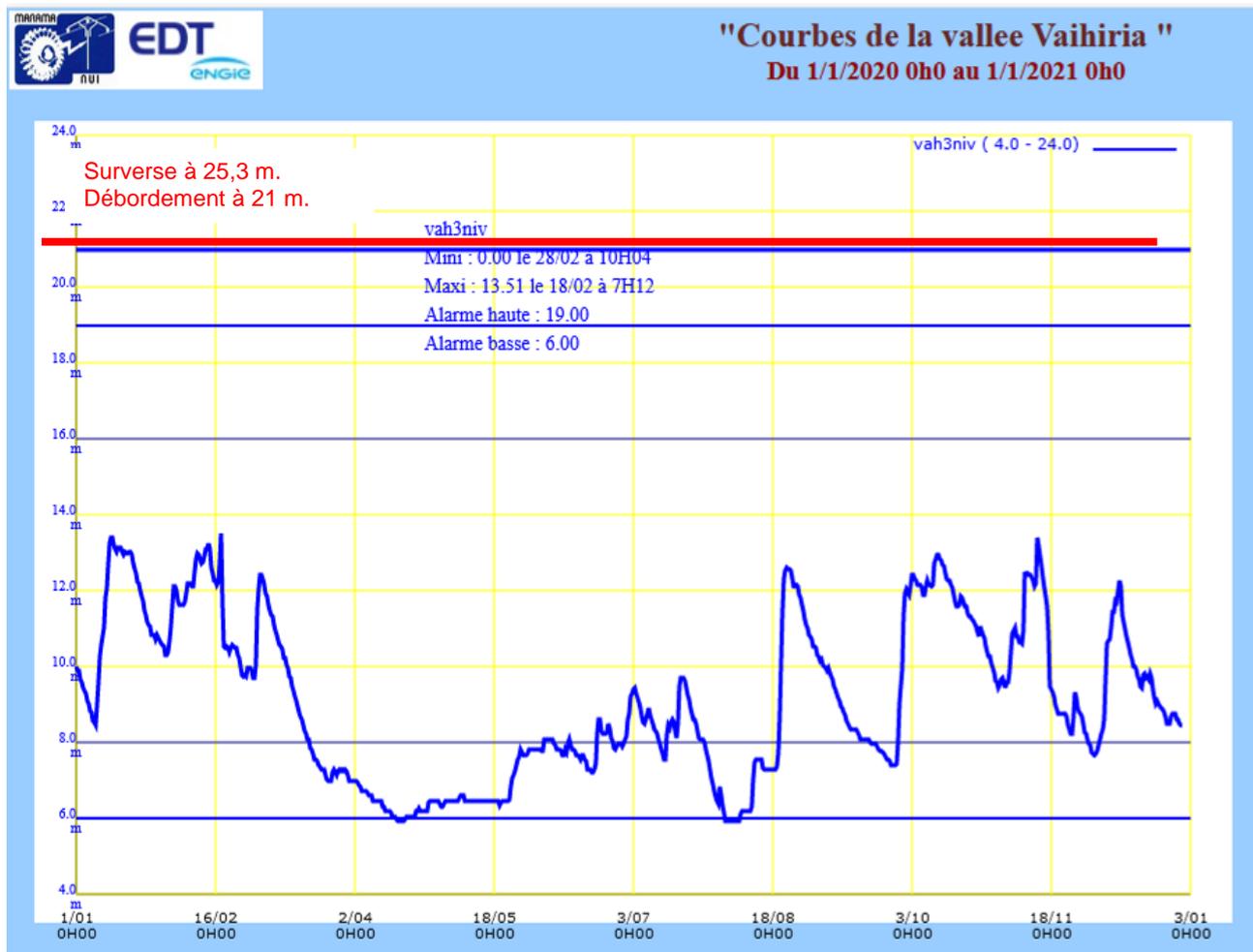
Par application du tarif contractuellement dû aux volumes vendus, traitement des écarts de volume avec la production contractuelle, et prise en charge des pertes de transport le chiffre d'affaires ressort à **162 145 245 XPF**.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2020
Production brute (sortie transfo.)				17 278 167 kWh
- Consommation des auxiliaires				-52 973 kWh
Production nette des consommations des auxiliaires	4 150 536 kWh	5 865 956 kWh	7 208 697 kWh	17 225 194 kWh
Pertes transport supportées MN	-130 675 kWh	-162 957 kWh	-213 330 kWh	-506 962 kWh
Production nette vendue	4 019 861 kWh	5 702 999 kWh	6 995 367 kWh	16 718 232 kWh
Production contractuelle (art 16-2)	3 483 051 kWh	6 177 487 kWh	6 768 949 kWh	16 429 487 kWh
Ecart	536 810 kWh	-474 485 kWh	226 419 kWh	288 744 kWh
<i>Dont 66% porté en cpt courant du concédant</i>	<i>354 294 kWh</i>	<i>-313 160 kWh</i>	<i>149 437 kWh</i>	<i>190 571 kWh</i>
Vente à EDT	39 354 439 XPF	56 003 491 XPF	68 567 531 XPF	163 925 461 XPF
- Refacturation consommation des auxiliaires (à TEP)				82 195 XPF
- Indemnisation suite indisponibilité du réseau de transport (à TEP)				0 XPF
Chiffre affaires énergie				164 007 656 XPF
Ecart sur prévisionnel (Art.16.2)				-1 862 411 XPF
Chiffre affaires Net énergie				162 145 245 XPF

3.3 Bilan d'exploitation

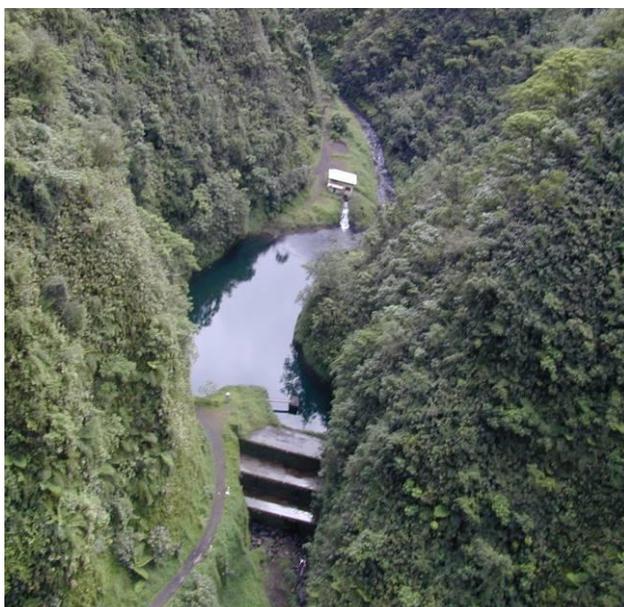
Au cours de l'exercice, aucun incident majeur n'a été à déplorer.

Par ailleurs, ni les seuils de débordement (21 mètres) et de surverse (25,3 mètres) du Lac Vaihiria, alimentant la centrale de Vaihiria 3, n'ont été atteints, n'entraînant ainsi pas de risque majeur ni sur l'ouvrage ni sur les populations vivant à l'aval.



3.3.2 Réalisations de l'année

Barrage Lac Vert, conduite forcée et centrale Vaihiria 1



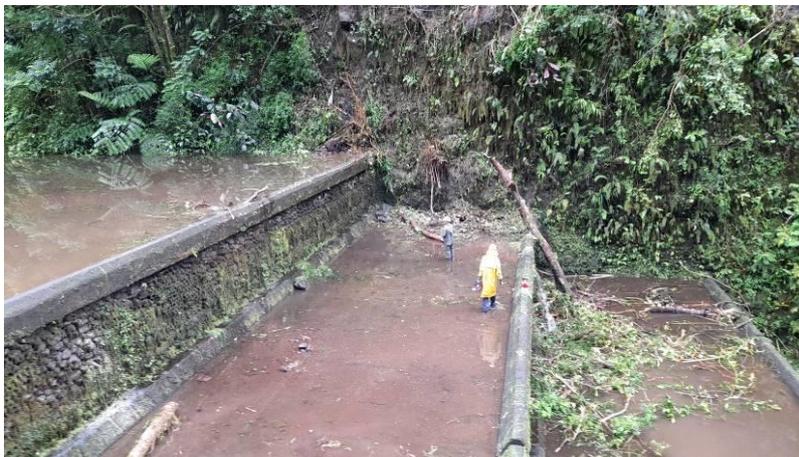
- Curage du bassin Vaihiria 1 et remplacement du coffret sonde :



Pendant les travaux, la qualité de l'eau a été contrôlée au quotidien, en début, à mi et en fin de journée. Deux paramètres physico-chimiques ont été systématiquement mesurés, à savoir la turbidité (valeur cible < 1000 NTU) et le taux d'oxygène dissous (valeur cible > 3 mg/l). Le curage s'est déroulé dans le respect des normes environnementales précitées.

Aussi, les précautions nécessaires ont été prises afin de ne pas disséminer la petite fourmi de feu dans la vallée :

- Avant les travaux, toutes les entreprises ont été sensibilisées à la détection systématique de la petite fourmi de feu.
- En début et en fin de travaux, tous les engins intervenants ont été contrôlés négatifs au test de la petite fourmi de feu.
- Dégagement d'éboulements dans le déversoir du barrage :



- Contrôle de la roue de la turbine.
- Contrôle des batteries.
- Mesure du rendement de la turbine.
- Mise en place d'un basculeur réseau.
- Révision du bac régulateur.
- Révision électrique.
- Contrôle de la presse étoupe.

Barrage Lac Bleu, conduite forcée et centrale Vaihiria 2



- Rénovation de la passerelle du bassin Vaihiria 2 :



- Soudure du tapis du bassin.
- Contrôle des auxiliaires de la turbine.
- Contrôle de la roue de la turbine.

- Contrôle des batteries.
- Révision du bac régulateur.
- Remplacement du chargeur de batteries.
- Investigations à la suite d'un défaut de vibrations du palier de butée.
- Contrôle de la soupape.
- Contrôle de la pression de la vessie de l'accumulateur.
- Contrôle de la presse étoupe.

Barrage Lac Vaihiria, conduite forcée et centrale Vaihiria 3



- Réparation de soudure du tapis du Lac Vaihiria :



- Entretien programmé de la centrale.
- Contrôle de la pression de la vessie de l'accumulateur.
- Contrôle de la roue de la turbine.
- Contrôle des batteries.
- Echange de relais dans le coffret de la vanne à jet creux.

Autres

- Dégagement d'éboulements sur pistes :



4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

4.1 Principe de la comptabilité appropriée

- 4.1.1 La séparation des activités
- 4.1.2 La séparation des services délégués
- 4.1.3 Le principe du coût réel constaté
- 4.1.4 Le principe de la prééminence de l'imputation directe
- 4.1.5 La non-compensation des produits et des charges dans la présentation de l'information financière
- 4.1.6 La justification du périmètre de charges
- 4.1.7 La permanence des méthodes
- 4.1.8 Le principe de détermination des charges économiques calculées
- 4.1.9 Les opérations effectuées avec les parties liées
- 4.1.10 L'identification des contrats à long terme
- 4.1.11 Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées
- 4.1.12 Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité
- 4.1.13 Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé
- 4.1.14 Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

4.3 Les comptes de la concession

La comptabilité appropriée a été mise en place par arrêté 2100 CM du 17 décembre 2015 et s'applique à toute personne physique ou morale titulaire d'une délégation de service public du secteur de l'énergie en Polynésie française avec un effet rétroactif sur les comptes de 2015.

Les comptes y sont présentés par type de dépenses (vente, maintenance, conduite et fonctionnement...).

4.1 Principes de la comptabilité appropriée

4.1.1 – La séparation des activités

MARAMA NUI possède une seule activité, celle de la fourniture d'hydroélectricité.

4.1.2 – La séparation des services délégués

Un compte de résultat et un bilan spécifique sont présentés pour chaque concession de MARAMA NUI. Comptablement, les dépenses engagées au bénéfice d'une concession y sont toujours directement affectées.

4.1.3 – Le principe du coût réel constaté

Certaines dépenses comme la main d'œuvre, non directement affectables, font l'objet d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée MN/EDT.

4.1.4 – La prééminence de l'imputation directe

Dans la mesure du possible, toutes les commandes spécifiques à des concessions sont en imputation directe. Certains postes non imputables directement font l'objet d'une répartition notamment la prestation déléguée, etc...

4.1.5 – La non-compensation des produits et des charges

Les lignes de produit sont identifiées dans le compte de résultat à l'exception des postes suivants :

VAHIRIA		Montant Compte de résultat	Détail produits	Détail charges
Maintenance - Conduite exploitation	Exceptionnel	-143 389	1 453 814	-1 597 203
Financier	Autres produits et charges financières	-135 069	98 867	-233 936

4.1.6 – La justification du périmètre de charges

Non applicable car MARAMA NUI possède une seule activité, la production d'hydroélectricité.



4.1.7 – La permanence des méthodes

Aucun changement n'a eu lieu sur l'exercice 2020

4.1.8 – Le principe de détermination des charges économiquement calculées

Le concessionnaire a mis en place sur 2017 une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- elle répond aux exigences de retraitement de la « comptabilité appropriée » ;
- elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

4.1.9 - Les opérations effectuées avec les parties liées

Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

EDT

Libellé	Description	Vaihiria
Achat de l'hydroélectricité	EDT achète de l'hydroélectricité à MN au prix de 12,06 XPF/kwh jusqu'au 1er mars 2016, puis les tarifs par vallées ont été actualisés. Au 31/12/20, les tarifs par vallées s'élèvent à 9,82 XPF pour Vaihiria, 12,22 XPF pour la Vaite, 13,34 XPF pour Titaaviri, 9,89 XPF pour Faatautia, 13,66 XPF pour la haute PPNOO et 13,87 XPF pour la moyenne PPNOO.	163 925 461
Exploitation déléguée : prestations d'exploitation	Une convention d'exploitant déléguée a été conclue entre EDT et Marama Nui le 1er août 2006, donnant lieu à une facturation annuelle forfaitaire des prestations. Un premier avenant a été signé le 23 juin 2011 indiquant une refacturation des prestations au franc le franc sur la base des charges supportées par EDT. En date du 24 septembre 2019, un avenant 2 a été conclu donnant lieu à l'application d'une marge de 2% sur les charges refacturées par EDT, avec effet rétroactif au 1er janvier 2018.	22 268 695
Dispatching	Contrat de prestations techniques d'aide à la conduite entre MNui et EDT. L'aide à la conduite du réseau de distribution du SECOSUD intègre des activités de contrôle des flux depuis le réseau de transport, de respect des capacités nominale des ouvrages et de proposition d'adaptation du schéma du réseau aux diverses contraintes de continuité de service aux utilisateurs du réseau de distribution.	1 565 233
Compte courant	Existence d'un compte courant entre Marama Nui et EDT, refacturation des intérêts en compte courant	5 525
Convention administrative	EDT refacture à l'ensemble de ses filiales des prestations administratives déterminées par un prorata. Sur l'exercice la prestation administrative inclus l'assistance informatique.	4 894 712

Autres parties liées

Libellé	Description	Vaihiria
Polydiesel	Travaux sous-traités: production	165 362
Engie Services Polynésie	Travaux sous-traités: réseaux et facility management	8 094

4.1.10 - L'identification des contrats à long terme

Cf. chapitre 6. ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

4.1.11 - Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées

La notion de produits et charges non récurrents fait référence à l'ensemble des éléments ne rentrant pas habituellement dans le cycle normal d'exploitation, d'investissement ou de financement de l'opérateur. Les charges non récurrentes sont des charges de caractère exceptionnel qui n'ayant pas vocation à se reproduire les exercices suivants.

Cf. paragraphe :

4 – DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

4.3.3 Commentaires sur les comptes

4.1.12 - Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité

Le résultat net est présenté pour chaque concession.

4.1.13 - Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé

Les avenants prévoient le traitement suivant des écarts par rapport au prévisionnel :

Les écarts en plus ou en moins mesurés à installations constantes, entre le nombre de kWh vendus et celui figurant au Compte d'Exploitation Prévisionnel de la société concessionnaire, sont valorisés chaque année au tarif en vigueur. 66 % de leur valeur sont portés au compte courant du concédant, les 34% restant sont conservés en résultat, ils représentent l'intéressement du concessionnaire, en plus ou en moins, à la pluviométrie et au bon fonctionnement des ouvrages.

Si le cumul de ces écarts sur plusieurs années dépasse 50% du Chiffre d'Affaires prévisionnel de la concession, sa valeur est prise en compte de façon lissée dans la détermination des tarifs des 5 années suivantes.

En fin de concession, l'écart cumulé résiduel positif reviendra au concédant, l'écart résiduel négatif sera pris en charge par le concessionnaire.

4.1.14 - Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

N/A

4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

Un bilan et un compte de résultat analytique sont établis annuellement pour chacune des concessions.

L'affectation des postes de bilan, des produits et des charges par concession s'effectue :

- soit par imputation directe lorsque le poste concerné est directement affectable à une concession,
- soit en recourant à des clés de répartition pour les sections analytiques communes ou indirectes.

Actif

- Les immobilisations concédées (barrages, pistes, conduites, centrales) représentent près de 80 % de l'actif en valeur brute, et sont imputées de façon directe dans chacune des concessions auxquelles elles se rapportent. Il est de même pour les amortissements techniques correspondants.
- Les autres postes de l'actif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :
 - Au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :
 - Autres immobilisations (privées, concédées communes, incorporelles, financières)
 - Avances et acomptes versés
 - Charges constatées d'avance
 - Au prorata de la valeur brute des immobilisations concédées, pour les postes :
 - Stocks et provisions s'y rapportant
 - Au prorata des ventes de kWh, pour les postes :
 - Clients et Autres créances

Passif

- Les « capitaux propres » enregistrés en Hors concession sont constitués par le capital social, les réserves, les reports à nouveau et le résultat de l'activité Hors concession.
- Les résultats dégagés par concession (bénéfices ou pertes) sont inscrits dans la rubrique des « capitaux propres » de chaque concession au cours de l'exercice de réalisation, puis font l'objet l'année suivante d'une affectation au poste Report à nouveau, figurant en Hors concession.
- Sont imputés directement sur leurs concessions d'appartenance :
 - L'amortissement de caducité, le passif de renouvellement, le fonds de maintenance des conduites forcées,
 - Les provisions pour risques et charges,
 - Les emprunts bancaires.
- Les autres postes du passif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :
 - Au prorata des achats et charges externes pour le poste :
 - Fournisseurs.



- Au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :
 - Dettes fiscales et sociales,
 - Autres dettes,
 - Produits constatés d'avance.

La différence apparaissant au niveau du bilan de la concession entre ses actifs et ses passifs constitue une situation de trésorerie (excédent ou besoin) portée dans la rubrique « Compte Courant du concessionnaire ».

Compte de résultat

- **La production** d'hydroélectricité est suivie par centrale, permettant ainsi d'affecter directement les ventes d'énergie par concession et les pertes de transport.
- **Les coûts de maintenance et de conduite** font principalement l'objet d'une affectation directe par concession ou, à défaut, d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée MN/EDT.
- **L'amortissement des actifs de concession** : ces charges sont affectées directement par concession.
- Les impôts et taxes correspondent à la contribution des patentes dont la répartition est effectuée en référence à la valeur brute des immobilisations de concession.
- Les coûts de structure, ou frais généraux et administratifs, sont répartis par concession en fonction de la production moyenne de kWh.
- Les éléments financiers sont essentiellement composés des intérêts sur emprunt, et des intérêts sur compte courant du concessionnaire calculés au taux moyen Euribor 3 mois :
 - Trésorerie positive : le produit financier est calculé au taux Euribor
 - Trésorerie négative : la charge financière est calculée au taux Euribor + 0,75.

Lorsque l'Euribor est négatif, il est retenu pour la valeur 0.

La contrepartie des intérêts ainsi calculés, et affectés à chaque concession, est inscrite dans la rubrique « résultat financier » en Hors concession.

- Les réintégrations et déductions fiscales sont affectées au réel entre les activités en concession et le hors concession permettant de calculer les taux de prélèvement « sur résultat comptable ». Ce taux de prélèvement est ensuite appliqué de manière uniforme au résultat comptable de chaque concession ; de la sorte, le montant de l'impôt réparti est équivalent à celui réellement payé.

4.3 Les comptes de la concession

4.3.1 Bilan

ACTIF	VAIHIRIA	
	2020 Concession	2019 Concession
Immobilisations concédées	1 416 183 364	1 416 183 364
Immobilisations privées	77 871 821	76 164 469
Immobilisations financières	3 421 418	2 920 119
Immobilisations en-cours	75 047 718	73 921 283
Avances et acomptes		
Total Immobilisations brutes	1 572 524 321	1 569 189 235
Amortissements	-1 050 200 402	-1 101 097 196
A nouveau		
Imputation directe		
Imputation indirecte		
Immobilisations concédées (1)	-981 865 499	-1 036 896 981
Immobilisations privées	-68 334 903	-64 200 215
Provision dépréciation des immobilisations concédées		
Immobilisations nettes	522 323 919	468 092 039
Stock	11 889 862	11 550 366
Provisions de stock	-892 055	-917 347
Net	10 997 807	10 633 019
Créances clients	26 695 649	26 434 367
Autres créances	31 829 167	25 932 491
Charges constatées d'avance	42 360	270 155
Total créances d'exploitation	58 567 177	52 637 014
Provisions créances		-404 063
Créances nettes	58 567 177	52 232 951
Placement et trésorerie		
Disponibilités ou C/C du concessionnaire	449 081 533	498 653 571
TOTAL ACTIF	1 040 970 436	1 029 611 580

PASSIF	VAIHIRIA	
	2020 Concession	2019 Concession
Capital		
Réserves		
RAN		
RESULTAT	35 734 875	54 554 887
Capitaux propres	35 734 875	54 554 887
Amort caducité, ATO, PRU	424 007 106	452 274 246
Provision pour renouvellement		
Passif de renouvellement (2)	72 203 666	51 896 890
Fonds de maintenance conduites forcées	341 417 678	330 705 695
Autres provisions pour risques et charges	46 943 298	23 991 244
Autres provisions pour risques et charges - Immobilisation		
S/T capitaux propres et provisions	920 306 623	913 422 962
C/C du concessionnaire (emprunt)		
Emprunt et dettes		
Avance et Acompte recus	20 108 806	21 613 771
Fournisseurs	19 030 486	14 331 623
Dettes fiscales et sociales	10 498 348	11 167 156
Autres dettes	71 026 173	69 076 068
PCA		
S/T emprunts et dettes	120 663 813	116 188 618
TOTAL PASSIF	1 040 970 436	1 029 611 580

4.3.2 Compte de résultat

RESULTAT	VAIHIRIA	
	2020 Concession	2019 Concession
CA "net" Energie	162 145 245	166 736 362
Ventes hydro (à EDT)	163 925 461	175 335 958
Refacturation Pertes Transport (à TEP) (3)		-6 968 834
Refacturation de la consommation des auxiliaires des postes de transport (à TEP) (4)	82 195	
Indemnisation suite indisponibilités réseau de transport (à TEP) (5)		
Ecart sur prévisionnel (Art.16.2)	-1 862 411	-1 630 762
Production moyenne (de l'origine à 2019/2020)	17 458 865	17 464 277
kWh vendus	16 718 232	17 153 308
CA / kWh vendus	9,70	9,72
Maintenance - Conduite exploitation	-75 514 557	-51 022 140
Achats et charges externes	-33 681 845	-76 807 697
Exploitation Déléguée	-19 376 441	-17 044 744
Production immobilisée	554 909	41 736 561
Provision pour risques et charges (6)	-20 300 000	
Provision Stock & créances		2 259 644
Amortissement des biens privés destinés à l'exploitation Exceptionnel	-2 567 790	-1 511 783
	-143 389	345 880
Amortissement des actifs de concession	-18 217 468	-15 699 217
AT, Caducité, PR		
Amortissement biens existants	-15 465 849	-13 556 964
Dot. passif de renouvellement	-20 306 777	-20 445 294
Reprise sur travaux de renouvellement		
Reprise lissée caducité	28 267 140	28 267 140
Reprise lissée provision pour risque		
Dot. fonds conduites forcées	-18 074 858	-18 074 858
Reprise sur travaux conduites forcées	7 362 875	8 110 759
Exceptionnel		
Impôts et taxes	-2 248 029	-12 283 245
Patente	-2 079 029	-1 843 186
Autres	-5 653	-3 734
Provision (7)	-163 347	-10 436 326
Exceptionnel		
Structure	-13 724 895	-7 886 348
Achats et charges externes	-6 246 188	-5 045 155
Exploitation Déléguée	-2 892 254	-1 611 532
Amortissement des biens privés de structure	-2 091 306	-1 210 507
Provisions	-2 495 146	-166 979
Autres produits et charges		147 825
Exceptionnel		
Financier	-135 069	164 682
Intérêts sur emprunt bancaire		
Autres produits et charges financières	-135 069	164 682
Rémunération C/C du concessionnaire		
Résultat avant impôt	52 305 228	80 010 094
Impôt société	-16 570 354	-25 455 207
Résultat net - concessions	35 734 875	54 554 887

4.3.3 Commentaires sur les comptes

Bilan

1 Amortissement

Ce poste correspond aux charges d'amortissements comptabilisées par le concessionnaire de façon linéaire sur la durée de la concession pour amener la valeur nette des biens au montant de l'indemnité de reprise s'y rapportant (cf. partie 5.7 du rapport).

Remarque : la valeur économique des biens calculée sur leur durée de vie figure dans le chapitre de ce rapport dédié au patrimoine géré.

2 Le passif de renouvellement regroupe les sommes mises de côté par l'entreprise pour être en mesure de financer la réalisation des plans de renouvellement.

Compte de résultat

3 En 2019, la société Marama Nui a procédé à l'émission d'avoir des pertes de transport facturées à la TEP au titre de la période 2017 à 2018.

4 En 2020, des contrats de vente d'énergie ont été conclus avec la TEP pour les auxiliaires des postes de transport de Titaaviri 2, de Vaihiria 1, 2 et 3, et de Vaite 1 et 2. Par application de ces contrats, TEP paie désormais ses consommations électriques (les postes de Titaaviri 1, Faatautia 2 et 4 étant en cours de traitement), là où elles étaient jusqu'alors traitées comme des pertes en ligne à la charge du client final.

5 Le 29 mai 2019, Marama Nui et EDT ont conclu avec la TEP un « accord sur les modalités de rétrocession de la maintenance des ouvrages de transport ». Ce contrat prévoit notamment l'indemnisation des pertes de production subies par Marama Nui en cas d'indisponibilité excessive du réseau de transport.

6 En 2020, une provision de 20,3 MF a été comptabilisée suite à une négociation foncière amiable.

7 À la suite d'un contrôle fiscal sur la patente initié courant 2019, une provision pour risque a été constituée portant sur les années 2017 à 2019. Sur l'exercice 2020, cette provision a été ajustée de sorte à porter le risque sur les 3 dernières années (2018, 2019 et 2020). De ce fait, le risque de redressement de l'année 2017 a été repris et une dotation complémentaire a été comptabilisée pour l'exercice 2020.

Commentaires sur les éléments non récurrents :

- Dotation 2020 redressement Patente : + 2.400.494 FCFP
- Reprise 2017 redressement Patente : - 3.252.011 FCFP

Au 31/12/2020, les éléments comptabilisés en exceptionnel sont considérés comme des éléments récurrents car il s'agit de complément de dotation pour les immobilisations mises au rebut ou des produits de cession des éléments d'actifs, donc entrant dans le cycle normal d'investissement.

4.3.4 Tableau de passage

	VAHIRIA	Autres concessions	Toutes concessions	Hors concession	Concessions + Hors concessions
Résultat avant IS - PCG	62 372 800	607 658 132	670 030 932	-9 154 122	660 876 810
Neutralisation des charges lissées sociales	-2 562 087	242 894 484	240 332 397		240 332 397
Rémunération C/C du concessionnaire social	0	21 632 571	21 632 571	-21 632 571	0
Charges lissées - RAD	-7 505 485	-269 555 841	-277 061 326		-277 061 326
Rémunération C/C du concessionnaire - RAD	0	-20 613 693	-20 613 693	20 613 693	0
Résultat avant IS - RAD	52 305 228	582 015 653	634 320 881	-10 173 000	624 147 881

	VAHIRIA	Autres concessions	Toutes concessions	Hors concession	Concession + Hors concessions
Résultat net - PCG	42 506 579	397 889 692	440 396 271	48 140 680	488 536 951
Ecart comptes sociaux / comptes RAD	-10 067 572	-25 642 479	-35 710 051	-1 018 878	-36 728 929
Neutralisation IS PCG	19 866 221	209 768 442	229 634 663	-57 294 802	172 339 862
IS RAD	-16 570 354	-188 031 569	-204 601 923	57 693 450	-146 908 472
Résultat net - RAD	35 734 874	393 984 086	429 718 960	47 520 450	477 239 410

5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES

- 5.1 Variation des immobilisations en concession
- 5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public
- 5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements
 - 5.3.1 Le réalisé de l'année
- 5.4 Le fonds de maintenance des conduites forcée
- 5.5 Dépenses de renouvellement
 - 5.5.1 Le besoin de renouvellement
 - 5.5.2 Le réalisé de l'année
 - 5.5.3 Le plan de renouvellement à 3 ans
 - 5.5.4 La dotation de l'exercice
- 5.6 Dépenses de 1^{er} établissement
 - 5.6.1 Le réalisé de l'année
 - 5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement
- 5.7 Méthode lissée des charges calculées
- 5.8 Indemnité de fin de concession

5.1 Variation des immobilisations en concession

2019	Acquisition	Cession	Transfert	2020
1 416 183 364	-	-	-	1 416 183 364

Pièces sécurité	-	-	-	-	-
Bâtiment	72 417 996	-	-	-	72 417 996
Turbine	194 621 684	-	-	-	194 621 684
Elec de Puissance	87 634 892	-	-	-	87 634 892
Elec de Commande	63 127 118	-	-	-	63 127 118
Telecom	25 695 659	-	-	-	25 695 659
Barrage & composants associés	340 679 587	-	-	-	340 679 587
Pistes & Ponts	131 772 761	-	-	-	131 772 761
Conduites Forcées	442 414 578	-	-	-	442 414 578
Appendice	46 803 706	-	-	-	46 803 706
Autre composant	11 015 383	-	-	-	11 015 383
Droits incorporels de concession	-	-	-	-	-
	1 416 183 364	-	-	-	1 416 183 364

Les immobilisations sont comptabilisées au moment de leur mise en service, en l'attente, elles figurent en immobilisations en cours.

5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public

L'amortissement présenté correspond à un amortissement linéaire sur la durée de vie des biens de sorte à faire apparaître leur valeur nette économique à la date de clôture.

Cet amortissement diffère de celui pratiqué dans les comptes de la concession, lequel permet, pour un patrimoine géré constant l'obtention d'une charge annuelle « d'amortissement » identique sur toute la durée de la concession.

Famille	Composants	Valeur Brute	AT 31/12/2020	VNC 31/12/2020
Autre composant	VAIHIRIA AUTRES C3	5 864 807	5 864 807	-
Autre composant	VAIHIRIA SAHP V3	764 060	480 141	283 919
Autre composant	VAIHIRIA STEB V3	1 664 400	1 285 759	378 641
Autre composant	VAIHIRIA AUTRES C2	2 722 116	2 722 116	-
Total Autre composant		11 015 383	10 352 823	662 560
Barrage & composants associés	VAIHIRIA ETANCHEITE V2	2 497 247	2 497 247	-
Barrage & composants associés	VAIHIRIA CAPTAGE	338 182 340	197 790 788	140 391 552
Total Barrage & composants associés		340 679 587	200 288 035	140 391 552
Bâtiment	VAIHIRIA GENIE CIVIL C3	21 174 315	19 078 405	2 095 910
Bâtiment	VAIHIRIA GENIE CIVIL C1	9 154 999	8 021 146	1 133 853
Bâtiment	VAIHIRIA TOITURE C1	3 132 885	3 132 885	-
Bâtiment	VAIHIRIA TOITURE C3	3 762 015	3 198 013	564 002
Bâtiment	VAIHIRIA GENIE CIVIL C2	18 495 775	6 064 244	12 431 531
Bâtiment	VAIHIRIA TOITURE C2	8 178 064	5 362 309	2 815 755
Bâtiment	BLOC SANITAIRE VAIHIRIA1	2 560 000	266 489	2 293 511
Bâtiment	GC SALLE COMMANDE VAIH1	3 755 000	260 589	3 494 411
Bâtiment	PORTE FACADE SALLE VAIH1	2 204 943	459 056	1 745 887
Total Bâtiment		72 417 996	45 843 136	26 574 860
Conduites Forcées	VAIHIRIA CONDUITES C2	98 396 627	84 365 998	14 030 629
Conduites Forcées	VAIHIRIA CONDUITES V3	88 499 913	72 020 620	16 479 293
Conduites Forcées	VAIHIRIA CONDUITES C1	255 518 038	202 285 113	53 232 925
Total Conduites Forcées		442 414 578	358 671 731	83 742 847
Appendice	VAIHIRIA VANNES RAMUS V3	1 736 895	1 736 895	-

Famille	Composants	Valeur Brute	AT 31/12/2020	VNC 31/12/2020
Appendice	VAIHIRIA VANNES RAMUS V3	1 736 895	1 736 895	-
Appendice	VAIHIRIA PROT CATHODIQUE	4 185 978	3 166 781	1 019 197
Appendice	VAIHIRIA V3 VANNES PIEDS	7 247 524	1 993 068	5 254 456
Appendice	GRILLE RENOVE VAIHIRIA 1	33 633 309	3 853 818	29 779 491
Total Appendice		46 803 706	10 750 562	36 053 144
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATIS. VAIHI3	6 625 361	6 625 361	-
Elec de Commande	AUTOMATE VAIHI 3	2 070 425	2 070 425	-
Elec de Commande	PROTECTION VAIHI 3	1 656 340	1 656 340	-
Elec de Commande	CABLAGES VAIHI 3	4 140 851	4 140 851	-
Elec de Commande	REGULATEUR VITESSE VAIHI1	2 545 213	2 545 213	-
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATIS. VAIHI2	8 178 407	3 849 777	4 328 630
Elec de Commande	AUTOMATE VAIHI 2	2 555 752	2 555 752	-
Elec de Commande	PROTECTION VAIHI 2	2 044 602	2 044 602	-
Elec de Commande	CABLAGES VAIHI 2	5 111 503	2 406 111	2 705 392
Elec de Commande	REGULATEUR TENSION VAIHI3	1 201 807	516 110	685 697
Elec de Commande	REGULATEUR TENSION VAIHI2	1 142 238	485 452	656 786
Elec de Commande	ARMOIRE AUTOMATISM VAIHI1	11 013 175	1 847 766	9 165 409
Elec de Commande	AUTOMATE VAIHIRIA 1	2 198 870	922 304	1 276 566
Elec de Commande	PROTECTIONS VAIHIRIA 1	3 001 512	1 258 967	1 742 545
Elec de Commande	CABLAGES VAIHIRIA 1	8 783 957	1 473 752	7 310 205
Elec de Commande	REGULATEUR TENSION VAIHI1	857 105	356 889	500 216
Total Elec de Commande		63 127 118	34 755 672	28 371 446
Elec de Puissance	VAIHIRIA TRANSF C2	2 585 185	2 457 532	127 653
Elec de Puissance	VAIHIRIA ALTERNATEUR C3	19 623 491	19 623 491	-
Elec de Puissance	VAIHIRIA TRANSF C3	3 449 329	3 107 903	341 426
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE VAIHI 3	4 140 851	4 140 851	-
Elec de Puissance	VAIHIRIA TRANSF C1	5 797 191	5 079 205	717 986
Elec de Puissance	ALTERNATEUR VAIHIRIA 1	14 864 603	14 864 603	-
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE VAIHI 2	5 111 504	2 406 110	2 705 394
Elec de Puissance	ARMOIRE PUISSANCE VAIHI1	6 989 773	1 172 729	5 817 044
Elec de Puissance	VAIHIRIA ALTERNATEUR C2	25 072 965	1 810 825	23 262 140
Total Elec de Puissance		87 634 892	54 663 249	32 971 643
Pistes & Ponts	VAIHIRIA PISTES	75 518 818	44 168 265	31 350 553
Pistes & Ponts	VAIHIRIA PONTLACVERTBETON	4 145 146	3 562 442	582 704
Pistes & Ponts	VAIHIRIA PONTLACVERTMETAL	4 655 031	3 796 156	858 875
Pistes & Ponts	VAIHIRIA PONTBENETT METAL	8 367 209	5 230 621	3 136 588
Pistes & Ponts	VAIHIRIA PONTBENETT BETON	7 450 713	4 294 013	3 156 700
Pistes & Ponts	VAIHIRIA PONTLACBLEUMETAL	8 367 209	5 230 621	3 136 588
Pistes & Ponts	VAIHIRIA PONTLACBLEUBETON	7 450 713	4 294 013	3 156 700
Pistes & Ponts	VAIHIRIA PONTFUITES METAL	8 367 209	5 230 621	3 136 588
Pistes & Ponts	VAIHIRIA PONTFUITES BETON	7 450 713	4 294 013	3 156 700
Total Pistes & Ponts		131 772 761	80 100 765	51 671 996
Telecom	FAISCEAU HERTZIEN VAIHIRI	25 695 659	16 809 244	8 886 415
Total Telecom		25 695 659	16 809 244	8 886 415
Turbine	VAIHIRIA TURBINE C3	48 204 699	43 433 221	4 771 478
Turbine	VAIHIRIA TURBINE C1	13 433 447	11 769 707	1 663 740
Turbine	VAIHIRIA TURBINE C2	43 480 540	14 256 058	29 224 482
Turbine	VAIHIRIA ROUE C2	17 758 830	11 644 366	6 114 464
Turbine	VAIHIRIA ROUE C1	10 470 818	3 736 047	6 734 771
Turbine	LIGNE ARBRE SUPPOR VAIHI1	35 822 193	7 512 711	28 309 482
Turbine	HYDRAULIQUE VANNES VAIHI1	12 311 280	2 581 949	9 729 331
Turbine	VAIHIRIA ROUE C3	13 139 877	2 407 153	10 732 724
Total Turbine		194 621 684	97 341 212	97 280 472
TOTAL VAIHIRIA		1 416 183 364	909 576 429	506 606 935

5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements

5.3.1 Le réalisé de l'année

Aucun investissement n'a été réalisé en 2020.

5.4 Fonds de maintenance des conduites forcées

Le fonds de maintenance dédié aux conduites forcées, mis en place par l'avenant 3 du 29 décembre 2015, est destiné au financement, sur la durée résiduelle de la concession, des opérations de maintenance, de réparation, d'entretien ou de remplacement partiel des conduites forcées de la vallée.

Année	Années restantes avant fin de la concession	Fonds de maintenance au 1/01/N	Dotation	Reprise	Fonds de maintenance au 31/12/N
2016	19	271 502 841	18 074 858		289 577 699
2017	18	289 577 699	18 074 858	0	307 652 557
2018	17	307 652 557	18 074 858	-4 985 821	320 741 594
2019	16	320 741 594	18 074 858	-8 110 759	330 705 693
2020	15	330 705 693	18 074 858	-7 362 875	341 417 676

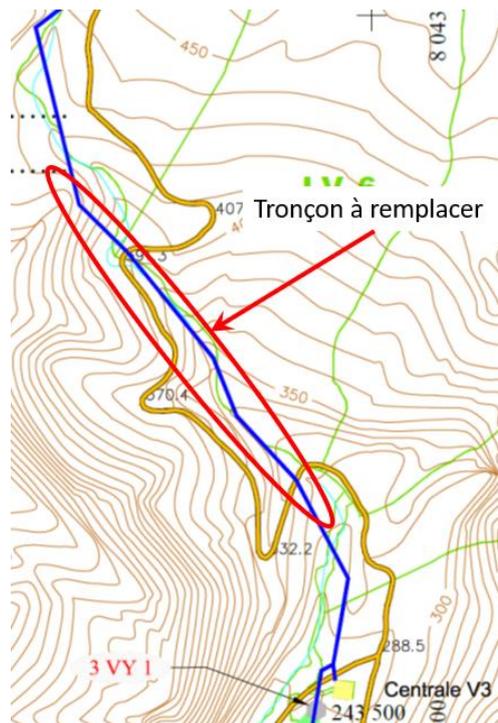
Conduite forcée Vaihiria 3

- Etudes de remplacement partiel de la conduite forcée :

À la suite d'une intervention curative pour fuite, une inspection visuelle de la conduite forcée reliant le Lac Vaihiria à la centrale Vaihiria 3 a mis en évidence que celle-ci n'était à présent plus enterrée et était devenue dans le temps sujette aux différents événements naturels météorologiques (chutes de rochers, crues et glissements de terrain).

Il est à ce jour question de remplacer environ 200 mètres de conduite forcée dans une zone particulièrement difficile d'accès.

Une mission d'expertise était prévue en 2020 mais a dû être replanifiée à une date ultérieure en raison de l'épisode COVID. Ce chantier devient urgent au vu de l'état général de la conduite actuelle



5.5 Dépenses de renouvellement

Les dépenses de renouvellement portent sur l'ensemble des ouvrages immobilisés de la concession, exception faite des conduites forcées, à savoir :

- Regroupement des centrales : Bâtiments, turbines, électricité de puissance, électricité de commande,
- Regroupement des télécommunications : Electronique et réseaux,
- Regroupement des barrages : Gros œuvre et étanchéité,
- Regroupement des pistes : Pistes et ponts,
- Regroupement des conduites forcées : Appendices.

5.5.1 Le besoin de renouvellement

Reste à faire au 31/12/2019	778 536 228
Réalisé	
Réajusté	
Reste à faire au 31/12/2020	778 536 228

	Total Renouvellement
Pièces sécurité	-
Bâtiment	85 075 404
Turbine	166 433 551
Elec de Puissance	165 318 868
Elec de Commande	60 891 374
Telecom	220 899 189
Barrage & composants associés	11 294 814
Pistes & Ponts	14 273 567
Conduites Forcées	-
Appendice	18 533 077
Autre composant	35 816 384
	778 536 228

5.5.2 Le réalisé de l'année

Aucun renouvellement réalisé en 2020.

5.5.3 Le plan de renouvellement à 3 ans

Plan de renouvellement au 31/12/2020	2021	2022	2023	Total Renouvellement
Pièces sécurité	-	-	-	-
Bâtiment	-	-	-	85 075 404
Turbine	-	-	-	166 433 551
Elec de Puissance	-	-	-	165 318 868
Elec de Commande	1 000 000	9 552 272	-	60 891 374
Telecom	-	-	43 550 000	220 899 189
Barrage & composants associés	5 000 000	-	-	11 294 814
Pistes & Ponts	15 000 000	-	7 519 371	14 273 567
Appendice	-	-	-	18 533 077
Autre composant	3 956 138	-	-	35 816 384
	24 956 138	9 552 272	51 069 371	778 536 228

5.5.4 La dotation de l'exercice

Elle s'obtient en divisant le reste à doter par le nombre d'années résiduelles de la concession.

Le calcul du reste à doter figure au point 5.7 Méthode relative aux charges calculées § 5.7.3 détails des calculs, il correspond au besoin de renouvellement au 31 décembre N-1, réajusté le cas échéant, diminué de l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisés.

La dotation de l'exercice s'élève à **20 306 777 XPF**.

5.6 Dépenses de 1er établissement

5.6.1 Le Réalisé de l'exercice

Aucun investissement mis en service en 2020.

5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement

Aucun programme d'investissement n'a été prévu sur l'année 2020.

5.7 Méthodologie relative aux charges calculées

5.7.1 Contexte

En matière de délégation de services public, le provisionnement des coûts futurs de renouvellement est une obligation, cette dernière est définie aux articles 7 et 24 de la concession :

- « Le concessionnaire est tenu d'établir, d'exploiter, d'entretenir et de renouveler à ses frais les ouvrages faisant partie de la concession, de manière qu'ils soient maintenus en bon état de service » ;
- « Le concessionnaire sera tenu de remettre à l'autorité concédante tous les ouvrages et le matériel de la concession en bon état d'entretien ».

La méthode de comptabilisation de cette obligation issue du guide comptable des entreprises concessionnaires de 1975 a pour but de sécuriser le maintien au niveau exigé par le service public du potentiel productif des installations concédées ; à cette fin, et par la combinaison des amortissements de caducité, amortissements techniques et provisions pour renouvellement, le concessionnaire doit mettre de côté les ressources financières nécessaires au financement des renouvellements.

Outre sa difficulté de compréhension pour des non professionnels, cette méthode a pour inconvénient :

- d'alourdir les charges de début de concession et d'alléger celles de fin de concession,
- de générer dans les comptes de la concession et à chaque révision des plans de renouvellement, des impacts « one shot » importants,
- de ne pas donner une vision économique de la rentabilité du contrat sur la période considérée,
- de ne pas être adapté à l'approche par composant des réseaux laquelle est une obligation nouvelle en Polynésie, non applicable en métropole en raison des exclusions du règlement CRC n°2004-06 et notamment celle en faveur des contrats de délégation de service public.

Les arrêtés 2099 et 2100 du 17 décembre 2015 relatifs à la comptabilité appropriée, donnent pour obligation au concessionnaire de présenter ses comptes de manière économique et à cette fin §218-3 d'opérer tous retraitements susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités.

Sont directement visés par ces arrêtés §218-9, les charges de renouvellements.

§ 218-10 - L'opérateur justifie de sa charge économique de renouvellement en présentant annuellement sa méthode de valorisation de la charge économique de renouvellement ainsi qu'un programme de renouvellement des actifs considérés par l'opérateur comme renouvelables.

5.7.2 Méthode économique des charges calculées

Pour répondre à cette obligation, le concessionnaire a mis en place au 1^{er} janvier 2017 et de manière prospective une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

Amortissement technique des biens au bilan

La base amortissable est composée du montant brut des immobilisations figurant au bilan duquel est déduit la part financée par les tiers ou le concédant, l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisées.

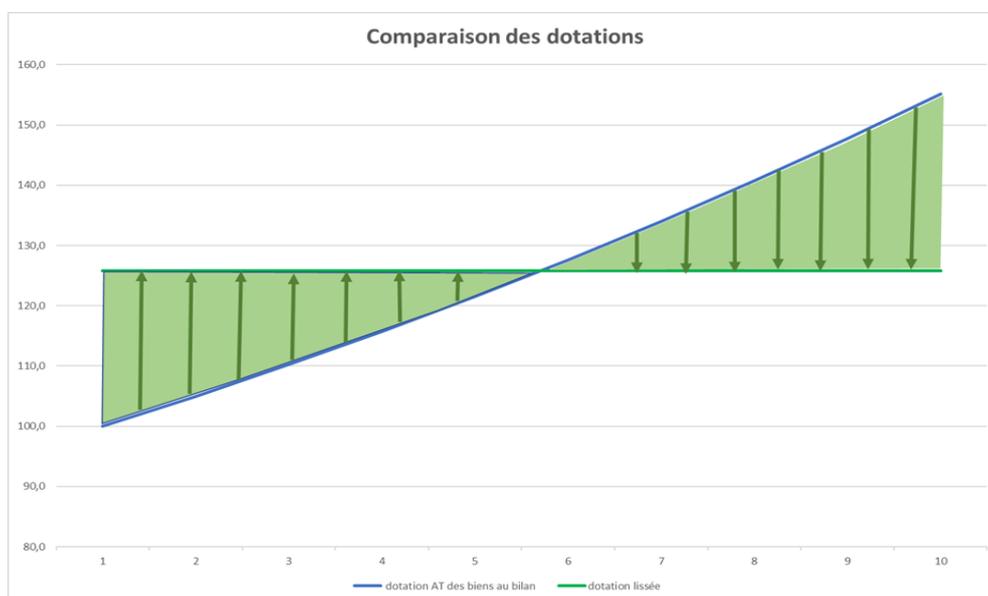
La dotation de l'exercice est obtenue en divisant ce reste à amortir sur la durée résiduelle de la concession.

A patrimoine inchangé la valeur brute des biens au bilan et les dotations aux amortissements s'y rapportant augmentent chaque année en raison des surcoûts de renouvellement.

Dotation/reprise de lissage

Afin d'obtenir des dotations identiques sur la durée de la concession il est fait recours à des dotations/reprises de lissage avec pour contrepartie un compte « Actif/Passif de renouvellement ».

Les dotations/reprises de lissage (flèches vertes) sont calculées par différence entre la dotation de l'exercice à l'amortissement des biens figurant au bilan et la moyenne sur la durée résiduelle de la concession des mêmes dotations.



En bleu la courbe ascendante des dotations à l'amortissement technique des biens au bilan
Les flèches vertes représentent les dotations/reprises de lissage

La droite verte horizontale représente la dotation résultante lissée

La surface verte, « l'actif/passif » de renouvellement.

A la mise en application de cette méthode, toutes les dotations antérieures au renouvellement (AT/PR) ont été transféré dans « l'actif/passif de renouvellement ».

En fin de concession cet « actif/passif de renouvellement » sera à zéro, le cumul des dotations étant par construction égal au cumul des reprises.

5.7.3 Détail des calculs

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Amortissement des biens au bilan									
VO Ouverture	1 448 467 853	1 407 945 625	1 407 945 625	1 416 183 364	1 416 183 364	1 424 382 720	1 427 521 125	1 444 300 000	1 518 680 118
acquisitions	13 139 877	-	25 072 965	-	24 956 138	9 552 272	51 069 371	226 388 587	151 027 023
Sortie d'immo	- 53 662 105	-	- 16 835 226	-	- 16 756 783	- 6 413 867	- 34 290 496	- 152 008 469	- 101 406 996
VO Clôture	1 407 945 625	1 407 945 625	1 416 183 364	1 416 183 364	1 424 382 720	1 427 521 125	1 444 300 000	1 518 680 118	1 568 300 145
- IFC biens au bilan clôture	- 161 505 685	- 162 379 405	- 162 374 964	- 202 330 137	- 202 330 137	- 215 207 704	- 220 136 752	- 246 488 955	- 363 307 274
- IFC Prévis. sur renouvellement					- 12 877 567	- 4 929 049	- 26 352 203	- 116 818 318	- 77 931 149
Base amortissable (A)	1 246 439 940	1 245 566 220	1 253 808 400	1 213 853 227	1 209 175 016	1 207 384 373	1 197 811 044	1 155 372 844	1 127 061 721
cumul doté à l'ouverture (B)	816 824 882	839 436 201	1 023 340 018	1 036 896 981	981 865 499	981 379 803	991 567 253	975 779 394	851 404 418
sortie AT sur sortie immo (C)				- 70 497 331	- 16 756 783	- 6 413 867	- 34 290 496	- 152 008 469	- 101 406 996
Provisions antérieures à l'IFC (D)		170 831 687							
reste à amortir (A) - (B) - (C) - (D)	429 615 058	235 298 332	230 468 382	247 453 577	244 066 300	232 418 437	240 534 288	331 601 919	377 064 299
nb années restantes	19	18	17	16	15	14	13	12	11
dotation exercice A (E)	22 611 319	13 072 130	13 556 964	15 465 849	16 271 087	16 601 317	18 502 638	27 633 493	34 278 573
dotations cumulées (B) + (C) + (D) + (E)	839 436 201	1 023 340 018	1 036 896 981	981 865 499	981 379 803	991 567 253	975 779 394	851 404 418	784 275 995
Mécanisme de lissage des AT									
Actif/Passif de renouvellement ouverture	-	15 991 087	31 451 595	51 896 889	72 203 666	91 705 205	110 876 514	128 146 501	136 285 634
dotations/reprises B	15 991 087	15 460 508	20 445 295	20 306 777	19 501 539	19 171 308	17 269 988	8 139 132	1 494 053
Actif/Passif de renouvellement clôture	15 991 087	31 451 595	51 896 889	72 203 666	91 705 205	110 876 514	128 146 501	136 285 634	137 779 686
dotation lissée A+B	38 602 406	28 532 638	34 002 258	35 772 625					
Moyenne des dotations									
Ecart sur moyenne	3 155 074	- 6 914 694	- 1 445 074	325 293	325 293	325 293	325 293	325 293	325 293
Ecart sur moyenne cumulé	3 155 074	- 3 759 621	- 5 204 694	- 4 879 401	- 4 554 108	- 4 228 814	- 3 903 521	- 3 578 227	- 3 252 934
Reprise lissée caducité art LP4									
caducité cpt 229 ouverture (A)	537 075 666	508 808 526	480 541 385	452 274 245	424 007 105	395 739 964	367 472 824	339 205 684	310 938 543
reprise lissée (B) -	28 267 140	28 267 140	28 267 140	28 267 140	- 28 267 140	- 28 267 140	- 28 267 140	- 28 267 140	- 28 267 140
caducité cpt 229 clôture (A) + (B)	508 808 526	480 541 385	452 274 245	424 007 105	395 739 964	367 472 824	339 205 684	310 938 543	282 671 403
Impact exercice (-) = produit	10 335 265	265 497	5 735 118	7 505 485					

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Amortissement des biens au bilan										
VO Ouverture	1 568 300 145	1 590 821 214	1 602 298 551	1 604 308 804	1 615 887 684	1 615 887 684	1 615 887 684	1 623 504 922	1 628 138 365	1 667 252 283
acquisitions	68 546 718	34 933 235	6 118 551	35 242 295	-	-	23 184 366	14 102 673	119 049 888	14 365 111
Sortie d'immo	- 46 025 649	- 23 455 898	- 4 108 297	- 23 663 416	-	-	- 15 567 127	- 9 469 231	- 79 935 969	- 9 645 444
VO Clôture	1 590 821 214	1 602 298 551	1 604 308 804	1 615 887 684	1 615 887 684	1 615 887 684	1 623 504 922	1 628 138 365	1 667 252 283	1 671 971 949
- IFC biens au bilan clôture	- 441 238 423	- 476 609 077	- 494 634 905	- 497 792 126	- 515 977 432	- 515 977 432	- 515 977 432	- 527 940 750	- 535 217 842	- 596 648 534
- IFC Prévis. sur renouvellement	- 35 370 654	- 18 025 828	- 3 157 221	- 18 185 306	-	-	- 11 963 318	- 7 277 092	- 61 430 692	- 7 412 512
Base amortissable	(A) 1 114 212 137	1 107 663 646	1 106 516 678	1 099 910 252	1 099 910 252	1 099 910 252	1 095 564 172	1 092 920 523	1 070 603 749	1 067 910 903
cumul doté à l'ouverture	(B) 784 275 995	775 846 525	791 865 407	827 602 056	846 220 299	888 501 958	930 783 617	960 303 410	998 196 294	994 432 037
sortie AT sur sortie immo	(C) - 46 025 649	- 23 455 898	- 4 108 297	- 23 663 416	-	-	- 15 567 127	- 9 469 231	- 79 935 969	- 9 645 444
Provisions antérieures à l'IFC	(D)									
reste à amortir	(A) - (B) - (C) - (D) 375 961 791	355 273 018	318 759 568	295 971 612	253 689 953	211 408 294	180 347 683	142 086 344	152 343 424	83 124 311
nb années restantes	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
dotation exercice A	(E) 37 596 179	39 474 780	39 844 946	42 281 659	42 281 659	42 281 659	45 086 921	47 362 115	76 171 712	83 124 311
dotations cumulées	(B) + (C) + (D) + (E) 775 846 525	791 865 407	827 602 056	846 220 299	888 501 958	930 783 617	960 303 410	998 196 294	994 432 037	1 067 910 903
Mécanique de lissage des AT										
Actif/Passif de renouvellement ouverture	137 779 686	135 956 133	132 253 978	128 181 657	121 672 624	115 163 591	108 654 557	99 340 262	87 750 773	47 351 686
dotations/reprises B	- 1 823 554	- 3 702 154	- 4 072 321	- 6 509 033	- 6 509 033	- 6 509 033	- 9 314 295	- 11 589 489	- 40 399 087	- 47 351 686
Actif/Passif de renouvellement clôture	135 956 133	132 253 978	128 181 657	121 672 624	115 163 591	108 654 557	99 340 262	87 750 773	47 351 686	0
dotation lissée A+B	35 772 625	35 772 625	35 772 625	35 772 625	35 772 625	35 772 625	35 772 625	35 772 625	35 772 625	35 772 625
Moyenne des dotations										
Ecart sur moyenne	325 293	325 293	325 293	325 293	325 293	325 293	325 293	325 293	325 293	325 293
Ecart sur moyenne cumulé	- 2 927 641	- 2 602 347	- 2 277 054	- 1 951 760	- 1 626 467	- 1 301 174	- 975 880	- 650 587	- 325 293	0
Reprise lissée caducité art LP4										
caducité cpt 229 ouverture	(A) 282 671 403	254 404 263	226 137 123	197 869 982	169 602 842	141 335 702	113 068 561	84 801 421	56 534 281	28 267 140
reprise lissée	(B) - 28 267 140	- 28 267 140	- 28 267 140	- 28 267 140	- 28 267 140	- 28 267 140	- 28 267 140	- 28 267 140	- 28 267 140	- 28 267 140
caducité cpt 229 clôture	(A) + (B) 254 404 263	226 137 123	197 869 982	169 602 842	141 335 702	113 068 561	84 801 421	56 534 281	28 267 140	-
Impact exercice (-) = produit	7 505 485	7 505 485	7 505 485	7 505 485	7 505 485	7 505 485	7 505 485	7 505 485	7 505 485	7 505 485

5.8 Indemnités de fin de concession

Au terme de la concession, il sera attribué au concessionnaire une indemnité correspondant à la valeur non amortie des ouvrages figurant au bilan de la concession, pour autant que le concessionnaire ait contribué au financement de ces ouvrages et dans la proportion de sa participation à leur financement. Par exception, les terrains sur lesquels reposent les ouvrages seront remis gratuitement au concédant en fin de concession, et seront de ce fait soumis à un amortissement de caducité linéaire.

	IFC prévisionnelle sur biens à renouveler	IFC sur biens existants au bilan au 31/12/2020 et non renouvelables	Total IFC
Pièces sécurité	-	-	-
Terrain	-	-	-
Bâtiment	56 322 303	9 479 222	65 801 525
Turbine	120 625 132	15 743 722	136 368 853
Elec de Puissance	52 658 410	1 623 624	54 282 034
Elec de Commande	25 312 644	4 598 589	29 911 233
Telecom	110 529 121	-	110 529 121
Barrage & composants associés	930	62 448 565	62 449 495
Pistes & Ponts	8 589 406	23 896 442	32 485 848
Conduites Forcées	-	67 371 102	67 371 102
Appendice	14 352 159	17 168 872	31 521 031
Autre composant	13 340 804	-	13 340 804
TOTAL	401 730 909	202 330 137	604 061 046

6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

1. Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)
2. Convention de fourniture d'hydroélectricité
3. Accord de puissance garantie
4. Convention de prestation de conduite
5. Convention d'assistance administrative
6. Convention d'indemnisation des indisponibilités du réseau de transport

Etats des engagements à incidence financière

1- Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)

Une convention de gestion déléguée pour l'exploitation, la conduite et la maintenance des ouvrages de production hydroélectrique a été conclue entre MARAMA NUI et EDT, elle a fait l'objet d'une prolongation de 10 ans à compter du 1er janvier 2020 avec faculté de résiliation à tout moment, avec un préavis de 6 mois.

Dans ce cadre, la société EDT a repris l'intégralité du personnel de la société MARAMA NUI, elle s'engage à maintenir les ouvrages confiés en parfait état de fonctionnement et à en assurer une gestion optimale sur la base d'un programme de maintenance et d'un programme à moyen terme de modernisation et de renouvellement prédéfinis et révisables d'accord des parties.

A la demande de MARAMA NUI, les conditions de rémunération de cette prestation sont passées en 2011 d'un mode forfaitaire à une refacturation au franc le franc des dépenses effectivement supportées par l'exploitant délégué. Depuis le 1er janvier 2018 un second avenant a mis en place une rémunération de la prestation fournie à hauteur de 2% des dépenses gérées.

Seuls les gros travaux dont la maîtrise d'œuvre est confiée à l'exploitant délégué sont refacturés avec l'application sur les coûts directs d'un coefficient destiné à couvrir les charges indirectes de production ainsi que les frais généraux du concessionnaire.

Un avenant 3 à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été adopté en conseil d'administration le 28 novembre 2019, mais n'a pas encore pu être validé en Assemblée Générale faute de quorum.

2- Convention de fourniture d'hydroélectricité

Le contrat de fourniture d'hydroélectricité, signé le 30 novembre 2000 avec la société EDT, s'est poursuivi. Le tarif unique de 12,06 F/kWh a néanmoins été remplacé, au 1^{er} mars 2016, par des tarifs différenciés par concessions.

Un avenant à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été adopté en conseil d'administration le 28 novembre 2019, mais n'a pas encore pu être validé en Assemblée Générale faute de quorum.

3- Accord de puissance garantie

Une convention de puissance garantie a été signée le 3 mai 1999 avec la société EDT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2005 portant sur les nouvelles conditions d'application de la puissance garantie hydroélectrique modulée (PGHM) dont la valeur de référence évolue entre 9 MW, 12 MW et 18 MW selon 3 périodes saisonnières.

En cas d'incapacité propre à MARAMA NUI à fournir la PGHM, des pénalités peuvent être appliquées par EDT dans le cas où :

- a) EDT n'aurait pas pu, avec ses moyens thermiques disponibles, compenser le déficit de puissance hydroélectrique dans la limite des valeurs de référence de chaque période ;
- b) L'énergie hebdomadaire hydroélectrique déjà utilisée serait inférieure à la valeur de l'énergie minimale potentielle hebdomadaire de la période correspondante.

La pénalité est égale au volume estimé d'énergie non livrée, limitée au maximum à la valeur de l'énergie minimale hebdomadaire correspondante, exprimée en kWh, multipliée par le prix de cession en vigueur du kWh hydroélectrique par MARAMA NUI à EDT.

La convention a une durée de 5 ans à compter de la date de son approbation par le Ministre en charge de l'énergie, avec renouvellement tacite sauf dénonciation sous préavis de 6 mois.

Un avenant à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été adopté en conseil d'administration le 28 novembre 2019, mais n'a pas encore pu être validé en Assemblée Générale faute de quorum.

4- Convention de prestation de conduite

Le 1er avril 2017, une convention de prestation d'assistance à la conduite des ouvrages de MARAMA NUI a été conclue avec EDT. Cette convention permet de déléguer à EDT les missions de conduite desdits ouvrages, en dehors des heures ouvrables. La conduite est ainsi assurée 24/24h, 7/7j.

5- Convention d'assistance administrative

Depuis le 1er mars 2001, MARAMA NUI bénéficie de l'assistance d'EDT en matière administrative et financière, comptable, paye et ressources humaines, juridique, informatique et technique.... EDT met à disposition de MARAMA NUI les moyens humains et matériels lui permettant de fournir une assistance de qualité correspondant à la taille et aux besoins de la société.

L'assistance administrative fournie à MARAMA NUI concerne l'ensemble des tâches habituelles ou exceptionnelles que peut avoir à accomplir le service administratif d'une entreprise de la taille de cette société, tant dans son activité interne que dans ses rapports avec les tiers.

Les conditions de rémunération de cette assistance sont effectuées sur la base des coûts réellement engagés :

- Le coût de fonctionnement des services concernés constitués des frais de personnel majorés de 20% pour tenir compte des charges accessoires (locaux, téléphone, fournitures, amortissement du matériel...) sont pris en compte au prorata du temps passé,
- Les débours à savoir consultations juridiques ou autres sous-traitants sont refacturés au franc le franc

Pour l'exercice 2020, les montants facturés se sont élevés à 70.319.858 FCFP et inclus l'assistance informatique.

6- Convention d'indemnisation des indisponibilités du réseau de transport

Le 29 mai 2019, Marama Nui et EDT ont conclu avec la TEP un « accord sur les modalités de rétrocession de la maintenance des ouvrages de transport ». Ce contrat prévoit notamment l'indemnisation des pertes de production subies par Marama Nui en cas d'indisponibilité excessive du réseau de transport.